

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lyon – 5 juillet 2013 – 14 heures

Praticiens Territoriaux de Médecine Générale ***Une mesure incitative***

Comme prévu, le décret relatif au contrat de Praticien Territorial de Médecine Générale (PTMG) vient d'être envoyé en Conseil d'Etat et dévoilé officiellement.

Pour les futurs médecins généralistes installés, **une étape vient d'être franchie** en permettant une **prise en charge convenable de la maternité en secteur libéral**, répondant ainsi à une forte demande des futures intéressées.

Courant septembre, **200 contrats** seront donc ouverts aux **spécialistes de Médecine Générale voulant s'installer en zone fragile**. Ces contrats d'un an, renouvelable une fois, seront établis directement entre les Agences Régionales de Santé (ARS) et les professionnels.

Pour entrer dans le dispositif, ils devront pratiquer **au minimum 165 actes par mois, à tarif opposable**, et participer à la **permanence des soins**.

En contrepartie, l'ARS versera au PTMG un **complément de rémunération aux honoraires perçus pour atteindre un salaire net mensuel de 3 640 €**. Si cette somme est déjà atteinte grâce aux honoraires, aucun complément ne sera versé. Cette aide permettra aux jeunes installés de créer leur patientèle plus sereinement.

Les PTMG bénéficieront d'**avantages sociaux**, comme un **complément de rémunération forfaitaire en cas d'arrêt maladie ou de congé maternité**.

Ces avantages sociaux sont une avancée considérable pour les médecins libéraux, **le cœur de l'incitation de cette mesure** se situant ici.

Le **Ministère des Affaires Sociales et de la Santé** aura compris que **les jeunes générations de médecins généralistes recherchent avant tout davantage de qualité dans leur exercice**. Nous nous félicitons de cette prise de conscience.

Le contrat de PTMG n'est certes pas le remède miracle en terme de démographie médicale. Mais il appartient à un ensemble de mesures incitatives qu'il convient à présent de faire connaître des professionnels concernés, pour qu'elles soient utilisées sur le terrain, et donc efficaces.

Pour l'ISNAR-IMG, Julien POIMBOEUF, Président et Guillaume POGU, Porte Parole
Pour ReAGJIR, Dr. Aude MAINGUY, Présidente, et Dr. Bérengère CROCHEMORE, Porte Parole.

Contacts presse :

ISNAR-IMG - Inter Syndicale Nationale Autonome Représentative des Internes de Médecine Générale

Julien POIMBOEUF, Président - 06 73 07 53 01 - president@isnar-img.com

Guillaume POGU, Porte Parole - 06 73 07 52 85 - porteparole@isnar-img.com

ReAGJIR - Regroupement Autonome des Généralistes Jeunes Installés et Remplaçants

Dr. Aude MAINGUY, Présidente - 06 42 18 40 14 - contact@reagjir.com

Dr. Bérengère CROCHEMORE, Porte Parole - 06 42 18 70 57 - contact@reagjir.com